

Discours de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère Ouverture de la séance plénière du jeudi 18 octobre 2012

Mes chers collègues,

Je ne peux pas ouvrir cette séance sans évoquer l'attribution à l'Union Européenne du **prix Nobel de la paix**. C'est une bonne nouvelle alors que la morosité, voire le doute assaillent aujourd'hui les Européens confrontés aux difficultés économiques et financières de leurs Etats.

C'est une bonne nouvelle car elle met en lumière la force de la volonté politique pour transformer les relations entre des Nations voisines qui se sont combattues pendant des siècles. Car elle remet en perspective le chemin parcouru et rappelle les valeurs communes sur lesquelles a été fondée l'Union sans renoncer aux nations. Car elle donne espoir et encouragement pour l'avenir.

De la déclaration de Robert Schuman le 9 mai 1950 jusqu'à l'accueil des anciens pays de l'Europe de l'Est ces dernières années, que de chemin parcouru !

Et aussi, que d'efforts partagés et de volonté commune sont encore nécessaires ! D'abord pour redonner confiance aux Européens en retrouvant la croissance, en faisant reculer le chômage, en renforçant les convergences sociales et économiques et la solidarité entre Etats. Ensuite pour consolider la démocratie là où elle reste encore fragile et partout où menacent les égoïsmes locaux, les rejets, le populisme. Enfin pour être, à l'échelle du monde, un acteur influent d'équilibre et de paix.

Je veux évoquer aussi l'actualité nationale, la **nouvelle étape de la décentralisation et la réforme de l'Etat** lancée par le gouvernement.

A la fin du mois de septembre, lors du congrès de l'Adf, les présidents de Conseil général ont rappelé leurs attentes fortes pour renouer une relation de confiance avec l'Etat. Ils ne revendiquent pas systématiquement de nouvelles compétences, même si quelques propositions sont avancées. Ils souhaitent retrouver une autonomie fiscale réduite par la disparition de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle et obtenir un partage plus équilibré du financement des allocations de solidarité (APA, PCH, RSA) avec l'Etat.

Début octobre, à l'initiative du Président du Sénat, les Etats généraux de la démocratie territoriale ont réuni un grand nombre d'élus des communes, des départements, des régions. Après les assemblées départementales, comme celle qui s'est tenue ici même, la parole a ainsi pu être donnée largement aux élus.

Le Président de la République y est intervenu. Il a rappelé, à juste titre, l'importance des investissements réalisés par les collectivités locales et leur rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques décidées nationalement : logement, éducation, solidarité, économies d'énergie, insertion...

Il a précisé les principes qui guideraient le projet de loi :

- la confiance c'est-à-dire la nécessité d'un cadre stable de dialogue entre Etat et collectivités, et aussi la reconnaissance de la diversité et du droit à l'expérimentation.
- La clarté qui doit présider à la bonne identification des missions, des responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités.
- La cohérence, pour identifier le chef de file c'est-à-dire la collectivité responsable d'une politique et pour mettre en place une gouvernance territoriale. Cela fait écho très nettement aux propositions de la commission menée sous la responsabilité de Michael Quernez.

- La démocratie pour définir, à l'occasion du renouvellement des élus départementaux en 2015, le mode d'élection capable de concilier ancrage territorial et respect de la parité.

Le Président de la République n'ignore pas le besoin d'une véritable réforme des finances locales qui redonne des marges d'autonomie, assure plus de justice par la péréquation, recrée la confiance entre Etat et les collectivités.

En particulier, en redisant sa confiance dans l'assemblée départementale, son utilité et sa pérennité, il a indiqué sa volonté de trouver un mode de financement pérenne pour la dépendance et les politiques de solidarité répondant à la volonté nationale, et de renforcer les responsabilités du Conseil général dans l'ensemble des politiques du handicap et de la dépendance, hors champ de l'assurance maladie.

Je souhaite également vous informer du travail en cours auprès des **associations d'aide à domicile**.

Chaque association ADMR a depuis plusieurs mois un correspondant identifié au sein de la direction PA-PH, en mesure de l'accompagner et de l'aider.

Un audit départemental est en cours et concerne l'ensemble des services d'aide à domicile agréés par le Conseil général. Il a démarré pendant l'été et se poursuivra jusqu'au premier semestre 2013. Il a commencé en priorité par les associations ADMR. Il porte sur l'organisation et les facteurs déterminant du coût horaire, sur l'analyse financière, l'origine des déficits éventuels, l'évolution des trésoreries...

Le cabinet ASCOR a été retenu par la commission d'appel d'offre du 10 juillet dernier et je l'inviterai à venir faire un bilan d'étape de son travail, lors d'une prochaine commission permanente.

La situation de la **filière avicole** reste toujours préoccupante, dans l'incertitude de l'évolution finale du groupe Doux. Notre collègue Michaël Quernez était présent lors de la conférence régionale sur la filière avicole bretonne, le 24 septembre. Il y a confirmé l'engagement du Conseil général du Finistère aux côtés de l'ensemble des acteurs de la filière et notre disponibilité pour participer à la restructuration des sites industriels sur la base d'un projet viable et durable. Avec nos collègues Marie-France Le Boulch et Francis Estrabaud, il participe aux 3 groupes de travail installés pour approfondir le travail collectif sur la filière. Par ailleurs, Guillaume Garot, ministre délégué à l'agroalimentaire, a lancé à Rennes lundi dernier les rencontres régionales de l'agroalimentaire. Michaël Quernez y était évidemment. Les travaux qui vont suivre doivent contribuer au printemps 2013 à faire des propositions concrètes pour faire des industries agroalimentaires un levier du développement et de l'emploi. J'ai demandé à Michaël Quernez d'associer la commission de l'insertion et de l'économie à ces travaux.

Parmi les dossiers que nous examinerons au cours de notre séance, j'attire votre attention sur trois sujets :

Les **algues vertes** :

Nous avons délibéré sur la charte de la baie de la Forêt-Fouesnant il y a quelques mois. Nous allons délibérer sur les dossiers de la Baie de Douarnenez et de Locquirec dont les orientations nous semblent devoir contribuer à la baisse des flux d'azote sur le territoire. Armelle Huruguen qui a suivi les réunions préparatoires nous dira les progrès réalisés et les vigilances à maintenir.

Il restera deux dossiers algues vertes finistériens : l'anse de Guissény et celle de l'Horn-Guillec. Je participerai demain à une ultime réunion pour le secteur Horn-Guillec avec le risque que soit déclenchée par l'Etat la procédure plus contraignante de « zone soumise à contraintes environnementales ».

Le logement :

C'est une priorité de notre projet stratégique et nous avons retenu en 2011 cinq enjeux majeurs en fonction desquels ont évolué les politiques départementales.

Ce sont ces évolutions que nous proposera Raynald Tanter, après de larges concertations avec les acteurs de l'habitat.

Les évolutions concernent la lutte contre l'habitat indigne, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique.

Les contrats de territoire :

Lorsque seront conclues les discussions en cours avec 3 communautés de communes, la communauté de communes du pays de Châteaulin et du Porzay, celle du pays Fouesnantais, celle de la Baie du Kernic, la totalité du Finistère sera couverte par des contrats de territoire.

Les premiers signés arrivent à mi-parcours et après ceux de Brest Métropole Océane et de la Communauté de commune du Cap-Sizun, nous examinerons aujourd'hui ceux du Pays COB et de la Communauté de communes du Pays d'Iroise.

Au-delà de l'engagement pluriannuel pris par le Conseil général pour accompagner les projets d'un territoire, au-delà de l'intérêt pour l'action publique d'être construite dans le dialogue, le partenariat et la mutualisation entre les acteurs locaux, nous devons poursuivre et approfondir notre évolution vers la territorialisation de nos politiques. L'esprit de la décentralisation ne doit pas être limité aux relations entre l'Etat et les collectivités. La diversité de nos territoires est une réalité. La construction de stratégies territoriales à l'échelle infra départementale impose d'être capables de réaliser et d'actualiser régulièrement des diagnostics partagés comme de s'accorder avec l'ensemble des partenaires sur les enjeux d'un territoire.

Il me paraît utile que nous examinions l'intérêt et éventuellement les conditions pour élargir la contractualisation à l'ensemble des politiques départementales, y compris dans le domaine des solidarités, en fonctionnement et en investissement.

Il faut aussi que les territoires aient les moyens d'élaborer et de suivre leurs projets. Comment retrouver les moyens d'ingénierie que l'Etat mettait jusqu'alors à disposition des communes ?

Nous avons commencé à y réfléchir et je proposerai prochainement d'en parler avec les associations d'élus et les présidents d'intercommunalité.

Avec le projet de relancer un Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) dans notre département, avec les agences d'urbanisme et de développement, avec les offices d'habitat social, avec les SEM présentes sur notre département, avec nos services et ceux des intercommunalités, nous avons l'opportunité dans différents domaines de mutualiser des compétences au service des projets de nos territoires.

La décentralisation, pour en revenir à mon propos initial, c'est aussi à nous de la mettre en mouvement en démontrant la capacité des collectivités locales à assumer leur responsabilité, à innover et à améliorer la qualité de l'action publique.

« Seul le prononcé fait foi ».